



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Rapport sur le préavis n° 03/05.2022 - section des finances
Adoption de la gestion et descomptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, nommée par le Conseil, est composée de Mesdames Simone Dietschi, Chantal Trabaud et Maud Favre ainsi que de Messieurs Jean-Yves Aebi, Daniel Oberson, Andreas Rogenmoser et Yves Chevillat (Président).

La Commission s'est réunie en plénière ou en sous-commissions* à 11 reprises, les 28 octobre, 30 novembre, 7 et 30 mars, 11, 21* et 27* avril, 10, 16 mai, et les 8 et 16 juin. En raison des mesures exceptionnelles édictées par la Confédération et le Canton pour endiguer le Corona virus, certaines séances se sont déroulées en téléconférence et/ou en sous-commission. La séance du 11 janvier a été annulée en raison de la maladie ou de la quarantaine de certains membres de la commission.

Comme lors de la législature précédente, deux commissions ont été chargées d'étudier ce préavis, ceci en respect des articles 40 et 41 du règlement du Conseil communal. La Commission de gestion s'est donc penchée sur la gestion de l'année écoulée, laissant à la Commission des finances le soin de s'occuper de l'examen des comptes 2021.

Le présent rapport comporte les chapitres suivants :

- 0 Préambule
- 1 Réflexions sur le fonctionnement de la déchèterie
- 2 Appréciation générale
- 3 Conclusions

Annexes

PRÉAMBULE

Pour établir son rapport, la Commission de gestion s'est basée sur les éléments suivants :

- Le règlement du Conseil communal de mai 2015
- Le règlement communal sur la gestion des déchets de décembre 2014
- Le rapport de la commission de gestion exercice 2020
- Le préavis no 03/05.2022 – Adoption de la gestion et des comptes 2021
- L'entretien avec la Municipalité in corpore du 11 avril, en présence de Mme Guyomard
- Les réponses écrites de la Municipalité aux questions adressées par la Commission
- Les documents fournis par la Municipalité aux requêtes de la Commission
- Le rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2021
- La visite des biens communaux le 10 mai, avec la Municipalité in corpore, ainsi que M. Lenoir, Chef de service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), M. Melchiorre, chef du service des bâtiments (SBât), M. Carrillo, exploitant du Service des eaux (SEaux) et de Mme Guyomard, secrétaire municipale.

La Commission de gestion remercie chaleureusement la Municipalité, Mme Guyomard et l'ensemble des acteurs pour leur collaboration et la convivialité qui a régné lors de nos rencontres.

1 REFLEXIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA DECHETERIE

1.1 Contexte

L'incendie de notre déchèterie, le 29 juin 2020, a causé la perte de l'entier de l'outil de travail du service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) ainsi que du service des eaux (SEaux). La gestion à moyen et à long terme des déchets a occupé et occupe l'administration communale et la Municipalité depuis lors.

En 2021, la précédente commission de gestion sur l'exercice 2020 s'était notamment inquiétée que le dossier "déchèterie" prenne plusieurs années à être réglé par l'ECA.

La présente Commission de gestion a donc souhaité approfondir ce thème et le traiter prioritairement dans le présent rapport.

La situation en 2021 était la suivante :

- Depuis le 19 janvier 2021, la déchèterie « temporaire » a réouvert ses portes à la plus grande satisfaction de la Municipalité et des citoyens.
- Les employés du service des eaux (SEaux), du service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) se sont adaptés à leur nouvelle configuration dans les locaux de l'ancienne administration communale. Ce bâtiment répond temporairement aux besoins de ces deux services en attendant la reconstruction d'un nouveau bâtiment regroupant à nouveau la déchèterie, le SEaux et le SEEP sur le site actuel.
- Les véhicules sont, quant à eux, stationnés sur le parking de l'ancien bâtiment administratif. Une vingtaine de places sont à disposition. Les deux garages qui étaient utilisés pour le dépôt de la signalisation, ont été récupérés et la station de lavage a été remise en fonction. La plupart des biens nécessaires ont été rachetés, neufs ou d'occasion, voir loués.

Afin de remplir notre mandat, nous avons posé des questions en lien avec la déchèterie à la Municipalité auxquelles nous avons obtenu réponse par écrit, via des documents ou lors de nos rencontres. Nous avons synthétisé le tout par thèmes :

- Ressources internes
 - Planning
 - Organisation du travail
 - Formation des collaborateurs
- Ressources externes
 - Prestataires (coût, comment)
 - Tri des déchets
 - Coûts
 - Rétrocession (taxes déchets, comment ça marche)
- Comparatif coûts communes voisines
- Assurances
 - Assureurs
 - Gestion des assurances
 - Remplacement du matériel
- Gestion des risques
- Locaux des sociétés

La gestion de crise de l'incendie de la déchetterie a déjà été largement abordée dans le rapport précédent, nous n'y revenons donc pas.

1.2 Ressources internes

La commission de gestion de l'exercice 2020 s'était déjà penchée sur les questions de l'organigramme et du nombre d'employés communaux, de leur ancienneté et de leurs cahiers des charges. On notera simplement en complément, qu'en 2021, le service de l'environnement et des espaces publics totalisait à nouveau 8,5 employés équivalents plein temps.

Nous avons davantage orienté nos questions à la Municipalité sur : -1- l'établissement du planning ; -2- l'organisation du travail et -3-, la formation des employés rattachés au service de l'environnement et des espaces publics.

- Planning

Le planning de chacun des employés du service de l'environnement et des espaces publics est établi deux semaines à l'avance par leur Chef de service, Monsieur Lenoir, et son adjoint, Monsieur Coucet. Les collaborateurs savent alors quels postes et/ou quelles tâches leur sont attribués ainsi que les horaires y relatifs. En ce qui concerne les heures travaillées pendant le weekend, que ce soit à la déchèterie ou par exemple, au ramassage des poubelles publiques, les dates sont communiquées plusieurs mois à l'avance.

Chaque matin, un briefing réunissant tout le service est tenu, avant que les collaborateurs rejoignent leurs postes ou entreprennent leurs tâches.

Les travaux récurrents sont habituellement planifiés en avance, bien que répétés chaque matin avant le départ sur le terrain. Environ 15% du temps de travail des membres du service est par contre, alloué en dernière minute, pour faire face aux imprévus. Il peut s'agir de nettoyage d'une plage particulièrement souillée pendant le weekend ou alors d'un arbre tombé ou encore d'une ampoule de candélabre dysfonctionnelle.

Quelques modifications de gestion ont été mises en place dans le service par son nouveau chef, arrivé quelques mois après la destruction de la déchèterie. Un management par « intérêt » est privilégié, cela signifie que certaines opportunités d'action sont données aux collaborateurs démontrant des compétences particulières. L'apport de nouvelles idées est encouragé et entendu.

Les horaires de la déchèterie devraient peu évoluer à l'avenir, même après reconstruction, en demeurant notamment fermée le samedi après-midi. Ces horaires ont été déterminés ainsi afin de contenir les coûts. En effet, le service se fait avec une ressource externe pour compléter l'équipe du weekend. De plus, de nombreuses heures supplémentaires étaient effectuées par les collaborateurs en poste.

Cependant, la benne à déchets verts mise à disposition à l'extérieur de la déchèterie restera en libre accès, ce qui permettra à chacun des habitants de la commune de continuer à en profiter à toute heure, ainsi que le week-end.

Recommandations/constatations : La commission imagine que l'état d'esprit mis en place bénéficiera forcément au fonctionnement global du service. Nous nous en réjouissons. Nous abondons également dans le sens des solutions pragmatiques déployées quant aux accès à la déchèterie et félicitons la Municipalité et le SEEP de ces choix.

- Organisation du travail

Nous avons questionné la Municipalité sur la hiérarchie et sur la distribution des responsabilités du personnel à la déchèterie.

M. Patric Gianina en est le responsable principal. Il n'y a pas de suppléant pour le remplacer lorsqu'il n'est pas de service. Néanmoins, chacun des employés du service de l'environnement et des espaces publics a les connaissances nécessaires pour tenir son poste et pour évoluer sans supervision lors de ses absences.

Chaque semaine une personne a la charge de la déchèterie. Elle s'en occupe seule pendant les jours de semaines et une 2^{ème} personne vient l'appuyer les samedis afin de faire face à l'affluence qui est nettement plus importante.

Nous nous sommes demandés si les conditions météorologiques et les saisons pouvaient faire varier l'exploitation de la déchèterie. Cela n'est pas le cas; la déchèterie fonctionne, en effet, de façon identique toute l'année. Lors de la réouverture de la déchèterie, une forte augmentation du nombre de cartons a toutefois été constatée.

Il nous a également été confié que les fins de trimestres sont souvent un peu plus chargées en raison des déménagements.

L'employé en service à la déchèterie est amené à orienter et à expliquer à la population comment trier efficacement ses déchets. En d'autres termes, cette personne est en mesure de répondre aux questions des St-Preyards et de les reprendre en cas de tri incorrect.

Cette personne est aussi amenée à vérifier que les utilisateurs sont bien domiciliés dans la commune et de vérifier le volume des déchets verts et autres. En effet, il est estimé que l'équivalent d'un coffre de voiture correspond à une consommation privée quotidienne, par exemple dans le cas de déchets végétaux. Des quantités en sus pourraient être estimées plus proche d'une consommation professionnelle et dans ce cas, ces déchets devraient être évacués auprès des sociétés appropriées et non pas dans la déchèterie communale prévue pour la consommation des privés/habitants de la commune.

Il ne s'agit pas de faire office d'agent « réprimandeur » mais bel et bien d'offrir un soutien à la population. En effet, le but est de contrôler suffisamment pour que la commune reçoive des rétrocessions usuelles pour le juste tri des déchets, et ne subisse pas des pénalités. D'un autre côté, il faut éviter que les utilisateurs se sentent opprimés et de ce fait, décident de se débarrasser de leurs déchets sans les trier, de le placer dans les poubelles publiques ou, encore pire, dans la nature.

La PRM procède également à des contrôles inopinés à la déchèterie en soutien aux collaborateurs.

Recommandations/constatations :

Les membres de la commission ont chacun, à titre personnel, constaté que peu de contrôles d'identité sont effectués et qu'une vérification plus stricte pourrait avoir lieu. La Municipalité nous a répondu qu'une étude de coûts avait été faite pour l'éventuelle mise en place d'un système, soit de badge, de caméra, ou d'une solution équivalente. Les coûts étaient trop élevés ou posaient des problèmes légaux, pour qu'un tel investissement soit rentable en comparaison avec les potentiels surcoûts que la dépose frauduleuse de déchets semble générer. Les membres de la commission sont surpris qu'un badge ou autocollant soit un système coûteux et estime qu'il serait judicieux de réévaluer la question dans le futur, en particulier si la situation devait se dégrader ou si la population devait passablement

augmenter.

D'autre part, il serait sympathique de suggérer aux collaborateurs de proposer spontanément leur aide aux personnes qui semblent en avoir besoin.

- Formation des collaborateurs

Comme relevé par la précédente commission, la plupart des employés du Service Environnement et Espaces Publics sont au bénéfice d'un CFC. Chacun d'entre eux a été et sera amené, dans l'année, à être en poste à la déchèterie. Jusqu'à ce jour, la commune de St-Prex n'emploie pas de personnel spécialisé en déchèterie. Dans le futur, un collaborateur, spécialisé dans la nouvelle formation de recycleur, rejoindra l'équipe. Il est aussi envisagé qu'un jeune homme en situation d'handicap léger, et passionné par le tri des déchets, rejoigne l'équipe afin d'apporter sa contribution.

Tous les collaborateurs du service ont suivi une formation complémentaire d'« expert tri » de 2.5 jours, en relation avec le tri des déchets, auprès du Cosedec (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des Déchets). Mme Gäumann, municipale en charge de ce dicastère, a également suivi cette formation. Le responsable de la déchèterie, M. Gianina, a quant à lui suivi une formation supplémentaire en relation avec le tri des déchets spéciaux.

Recommandations/constatations : Nous approuvons et encourageons la volonté d'offrir de la formation continue aux employés. Nous avons trouvé que l'idée d'engager un collaborateur spécialisé était excellente. Nous saluons également l'idée d'engager un jeune, en situation de handicap et passionné de recyclage, qui pourrait partager son engouement avec les habitants. Nous recommandons vivement de procéder à ces ajouts dès que possible.

1.3 Ressources externes

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de la déchèterie et l'intervention des ressources externes, nous nous sommes enquis des diverses tâches qui sont externalisées ; de leurs prestataires, du détail du tri en général, des rétrocessions qui sont encaissées et de certains comparatifs avec les communes voisines.

- Prestataires/coûts

La Municipalité nous a informé que la vidange des bennes, la collecte des écopoints, l'évacuation des déchets, le tri final, la valorisation et le transport et traitement des déchets sont entièrement externalisés.

La collecte et l'évacuation de l'essentiel des déchets est prise en charge par l'entreprise Henny Transports. La commune recourt à nouveau aux services d'Henny Transports pour 5 ans, pour un coût avoisinant le million de francs, suite à une adjudication publiée dans la FAO du 26 novembre 2021. Henny collecte les déchets aux divers écopoints disposés dans la commune, vidange les bennes en surface ou enterrées, les trie puis les évacue auprès des différents prestataires où ils sont pesés, valorisés et traités.

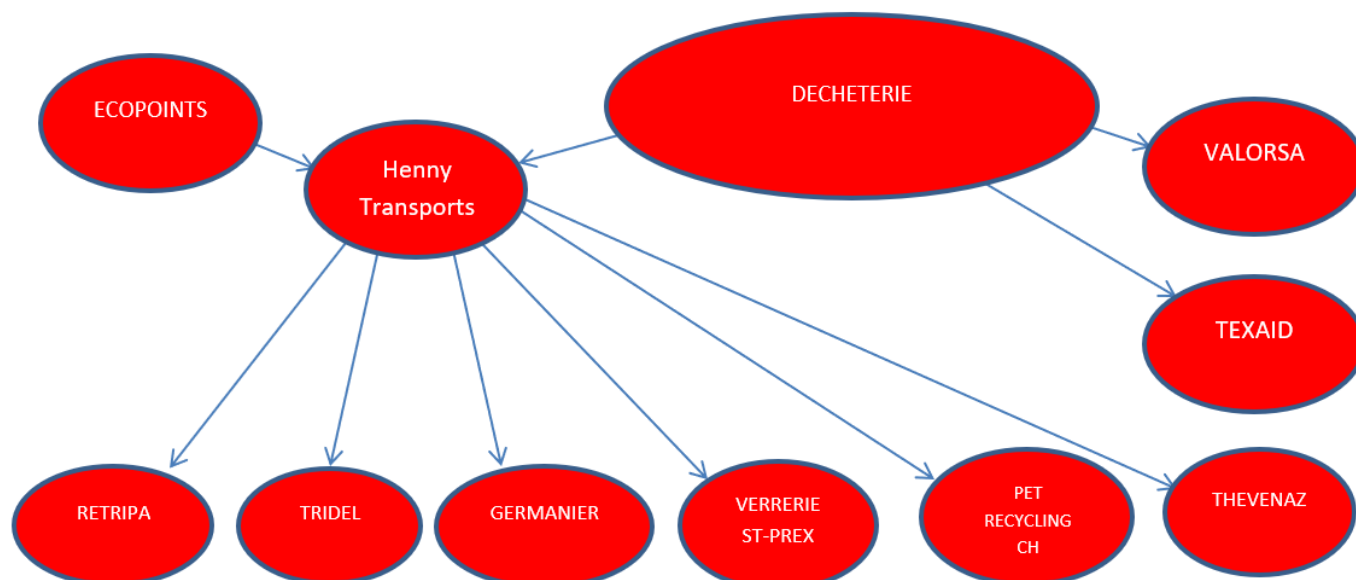
VALORSA reprend les déchets spéciaux au travers du périmètre de gestion des déchets. Il s'agit des DSM (Déchets spéciaux ménagers) et les OREA (Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques).

Henny Transports évacuent :

- Le verre vide à la verrerie de St-Prex pour valorisation
- Les ordures ménagères chez Tridel via le train
- Le papier et le carton chez Retripa pour valorisation
- Les déchets végétaux chez Germanier
- Le PET chez PET Recycling Schweiz pour valorisation
- L'alu, le fer léger et le fer blanc chez Thévenaz pour valorisation

Texaid a quant à lui pris en charge les textiles usagés jusqu'à fin 2021. Un nouveau contrat a été signé pour 2022.

Ci-dessous, le schéma d'évacuation des déchets :



Pour information, voici la liste de prix de Valorsa (2022) :

PRIX HT		Unité	Désignation
CHF	173.--	Tonne	Ordures ménagères et déchets communaux, livrées compactées sur wagon dans les gares définies par VALORSA SA dans une benne dite Tridel/Valorsa
CHF	173.--	Tonne	Déchets de dégrillage
			<i>tous les déchets incinérables ci-dessus, livrés en vrac non compactés, sont soumis à un coût additionnel de frais de compactage</i>
CHF	20.--	Tonne	Compactage
CHF	193.--	Tonne	Déchets Encombrants Ménagers
CHF	132.--	Tonne	Bois, vieux, toutes qualités (prix du jour)
CHF	0.--	Tonne	Verre trié par couleur (prix du jour)
CHF	12.--	Tonne	Verre mélangé (prix du jour)
CHF	5.--	Pièce	Pneu voiture déjanté
CHF	17.--	Pièce	Pneu voiture non-déjanté
CHF	55.--	Pièce	Pneu camion déjanté
CHF	100.--	Pièce	Pneu camion non déjanté
CHF	3.--	Pièce	Pneus moto-vélo-chariot-brouette
CHF	350.--	Tonne	Pneus de voiture (sans jante) en grande quantité, dès 11 pièces
CHF	110.--	Tonne	Déchets Inertes – Décharges de type B
CHF	110.--	Tonne	Déchets Amiante – Inertes en fibrociment amianté
CHF	600.--	Tonne	Laine de verre et laine de pierre
CHF	0.40	Pièce	Sac "Amiante"
CHF	5.20	Pièce	Housse pour cadre-palette (Amiante)
CHF	0.--	Tonne	Capsules Nespresso
CHF	0.--	Tonne	Fer blanc & alu
CHF	0.--	Tonne	Appareils électriques, électroniques OREA *cuisinières, frigidaires, électroménager, etc... » SENS-SWICO ^{1 2}
CHF	30.--	Tonne	Ferraille (Prix du jour)
CHF	0.--	Tonne	Flaconnage, corps creux (PET exclus) (Prix du jour)
CHF	300.--	Voyage	Transport

PRIX HT		Unité
CHF	155.--	Tonne
CHF	3.--	Tonne
CHF	320.--	Tonne
CHF	650.--	Tonne
CHF	10.--	Pièce
CHF	0.40	Pièce
CHF	9.--	Pièce
CHF	1'300.--	Tonne
CHF	1.50	Habitant
CHF	250.--	Forfait
CHF	30.--	Forfait

Désignation
Boues de STEP
Boues de STEP, participation 2021 à R&D pour l'obligation de récupérer le phosphore des boues de STEP d'ici 2026, selon l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets
Boues de STEP à phragmicompostage
Huiles minérales et végétales, y compris transport
Sac PSE « Sagex » 450lt (transport et valorisation inclus)
Bande dessinée "Fouzy Patout" et Dépliant "Info & Intox"
Autocollant déchet (format A2)
Prix de la collecte et du traitement des déchets spéciaux des ménages (DSM), sans les huiles, facturé à raison de 1,54 kg/habitant (moyenne annuelle)
Prix de l'information à l'habitant
Arrivage incorrect, forfait pour travail supplémentaire
Archives à broyer

Les prix des déchets végétaux, repris par l'entreprise Germanier sont les suivants :

- Branches mélangées, Fr. 94.00 / la tonne HT
- Bois à problème (à incinérer), Fr. 320.00 /la tonne HT

Le prix des autres déchets non-cités suit le cours du marché, donc les prix fluctuent.

Tri des déchets :

Comme nous le savons tous, le tri des déchets débute chez chacun des citoyens et plus ces derniers sont responsables, moins de travail devra être effectué en aval. A ce jour, les déchets des St-Preyards doivent néanmoins être, partiellement retriés après leur dépôt à la déchèterie.

La Municipalité nous a informé que l'entreprise Henny Transports retraite ainsi une partie de nos déchets. Cela résulte en partie des erreurs de tri, mais découle également de l'infrastructure actuelle de la déchèterie qui n'offre pas la possibilité de trier certains matériaux. Il s'agit par exemple de l'aluminium qui est mélangé au fer blanc et au fer léger. Ce nouveau tri représente un coût supplémentaire et de ce fait, diminue les revenus relatifs à leur valorisation.

D'autre part, les poubelles publiques, disposées dans la commune n'offrent pas la possibilité, dans la plupart des cas, de trier les déchets. Ces dernières sont prélevées quotidiennement mais ne sont pas retriées. Ces détritiques sont alors considérés comme déchets de voirie et évacués comme tel avec les coûts que cela représente.

Finalement, la commune accepte certains types de déchets qui pourraient être évacués par les citoyens eux-mêmes, auprès des prestataires-fournisseurs. Il s'agit notamment des appareils électriques et électroménagers. En effet, les fournisseurs de ce genre d'appareil ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement en fin de vie. Pour les médicaments périmés, les pharmacies vaudoises n'ont pas l'obligation de les reprendre, mais plusieurs le

font.

Finalement, Il est intéressant de rappeler que la consommation de déchets ménagers a diminué de plus de 200 kg par habitants pour s'établir à environ 380 kg, depuis la mise en place de la taxe au sac. Les déchets les plus volumineux sont le verre, les encombrants et les déchets végétaux. Les bennes contenant ces derniers sont débarrassées au moins une fois par semaine.

Recommandations/constatations :

La Commission s'est demandé s'il est avisé de continuer à accepter certains des déchets mentionnés ci-dessus - qui pourraient/devraient être évacués autrement - dans le but de fournir un service complet à ses citoyens ou s'il serait préférable d'économiser de la place pour faire un tri plus sélectif sur certains autres déchets qui aujourd'hui demandent un traitement supplémentaire, mais qui sont valorisables.

La Municipalité a répondu souhaiter en priorité encourager la population à rapporter en magasin un maximum des autres déchets, tel que les bouteilles de lait, bidons de lessive, etc. De ce fait, la commission recommande qu'elle rappelle les options disponibles à la population. Par exemple par l'intermédiaire de quelques courts encarts dans la Balise ou via un tous-ménages imagé.

La commission encourage par ailleurs la Municipalité à (re)proposer un coin d'échange.

La commission encourage également la Municipalité à repenser le système des poubelles publiques afin de mieux dissocier les déchets ; soit en supprimant les poubelles publiques, soit en ajoutant des poubelles 4 choix comme c'est le cas l'été sur les plages, ou encore en triant les déchets collectés dans les poubelles publiques avant de les évacuer.

Finalement, la commission trouverait normal de procéder plus régulièrement et rigoureusement à des contrôles en relation avec le dépôt de déchets dans les poubelles publiques et d'administrer des sanctions pécuniaires aux mauvais joueurs.

• Rétrocessions/Revenus :

Le montant des rétrocessions est fait sur la base du poids des déchets, et ceci concerne tous les déchets valorisés. Le camion est ainsi pesé et taré à plein, à son arrivée, puis il est pesé une nouvelle fois à vide. C'est également ainsi que fonctionne la rétrocession pour les ordures ménagères.

Ci-dessous sont listés les montants des rétrocessions hors taxe :

- Taxe au sac, Fr. 362.80 / tonne
- Fer blanc, Fr. 83.00 / tonne
- Fer léger, Fr. 190.00 / tonne
- Aluminium, Fr. 118.00 / tonne
- Carton, Fr. 85.00 / tonne
- Papier ménager, Fr. 80.00 / tonne
- Pet, Fr. 0.20 / kg

Ci-après, figurent les revenus de taxes et rétrocessions perçus par la commune :

- Fr. 60'500 pour la taxe sur les entreprises

- Fr. 450'000 pour la taxe par habitant
- Fr. 296'100 pour la taxe au sac
- Fr. 38'100 de rétrocessions diverses sur la valorisation des déchets

Nous rappelons que la commune ne génère pas de profit sur les déchets. En effet, ce compte doit être équilibré. De ce fait, la taxe déchèterie (poubelles) est adaptée en fonction des coûts effectifs, et ce sur l'année suivante. Pour rappel, cette taxe, facturée à chaque citoyen majeur, était de Fr. 108.00 par an et par habitant en 2021.

Les entreprises, ainsi que Perceval apportent leurs déchets végétaux chez Germanier. Elles paient une taxe de déchèterie entreprise pour leurs déchets courants, à raison de Fr. 180.00 par an.

Recommandations/constatations :

Nous constatons que la valorisation des déchets rapporte certes des rétrocessions à la commune, mais que si le tri est mal fait, la commune paie des pénalités.

D'autre part, les derniers chiffres des ordures ménagères montrent une légère hausse en 2021 par rapport aux autres années pour la première fois depuis la mise en place de la taxe au sac.

La commission juge donc important de continuer à sensibiliser la population et de poursuivre la formation des collaborateurs de la déchèterie pour arriver à un savoir-faire optimum.

La commission se demande si la valorisation des déchets, à hauteur de seulement Fr. 38'000 annuelle, représente un investissement de temps et d'argent rentable. Elle se demande également si les rétrocessions des communes voisines relatives à la valorisation, sont aussi faibles que celles de St-Prex.

1.4 Comparatif avec les communes voisines

La commission a demandé à la Municipalité si elle avait connaissance des taxes déchèterie perçues par les communes voisines. Celle-ci nous a communiqué les données suivantes :

- Buchillon facture Fr. 100.00 par année à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Le montant est identique pour les entreprises.
- Morges facture une taxe forfaitaire de déchets par habitant, soit Fr. 85.00 TTC, dès 22 ans.
- Etoy facture des taxes forfaitaires qui sont fixées à Fr. 60.00 par an par habitant de plus de 20 ans.
- Lausanne facture en fonction du volume de l'appartement afin d'appliquer au plus près le principe du pollueur-payeur.

Ci-dessous se trouve le tableau des volumes et types de déchets collectés dans les communes voisines et à St-Prex :

Kg/hab./an	Buchillon	Etoy	Morges	St-Prex
Ordures ménagères incinérables	141.3	103.20	130.54	138.08
Papier/carton	73.26	60.90	78.09	62.60
Déchets organiques collectés	258.22	122.20	86.03	80.92
Verre mélangé & trié	60.75	55.10	45.80	43.02
Bois	-	42.70	24.47	24.17
Déchets encombrants ménagers	60.80	26.00	16.47	17.50
Inertes ménagers	22.68	-	14.10	14.67
Déchets de voirie incinérables	20.64	16.52	14.02	9.60
Ferraille	13.07	14.40	9.16	9.92
Appareils électriques & électroniques	-	-	5.59	1.47
PET	5.00	4.60	3.14	1.61
Métaux ménagers	-	-	2.53	-
Habits usagés	-	-	1.88	7.14
Déchets spéciaux ménagers	2.00	-	1.17	0.71
Capsules Nespresso	-	-	1.10	1.02
Huiles végétales & minérales	-	-	0.62	0.23
Métaux nobles (alu / cu / inox)	-	-	0.57	-
Vieux pneus	-	-	0.34	-
Total général	657.73	435.62	435.62	412.00

Recommandations/constatations :

La commission constate que les chiffres de St-Prex sont tout à fait encourageants par rapport à ceux de ses voisins et qu'il peut probablement en être conclu que les habitants sont en général plutôt responsables et avisés. De ce fait, on peut raisonnablement penser que le travail effectué par les collaborateurs de la déchèterie est efficace. Finalement que les instructions reçues et la supervision des dirigeants du service auquel ils sont rattachés semble adéquates.

1.5 Assurances

Nous nous sommes enquis sur la gestion des assurances de la déchèterie et avons appris ce qui suit :

Assureurs

La déchèterie est assurée par l'ECA pour le bâtiment.

Elle était assurée auprès d'Axa (assurance choses) et d'Helvetia (véhicules).

Une assurance « frais supplémentaires » permettant de prendre en charge les frais de gestion de l'interruption existait à hauteur de 200'000 Fr. et a été sollicitée auprès d'AXA.

Le montant effectif sera calculé en fonction des frais réels engagés.

Il y a quelques années, notre commune avait souscrit à une assurance juridique, mais l'expérience a été stoppée, en particulier parce que ça ne couvrait pas les litiges.

ECA et AXA ont pris en charge leur partie respective des frais, soit :

AXA pour un montant de Fr. 41'736.70 et

ECA pour un montant de Fr. 4'881'467 (Fr. 1'201'494 pour le mobilier et Fr. 3'679'973 pour le bâtiment)

Si AXA a indemnisé St-Prex à hauteur des sinistres réclamés, on constate que le remboursement de l'ECA est env. 50'000 Fr. inférieur au montant de 1'252'032 Fr. demandé par la commune.

Gestion des assurances

Les contrats d'assurances sont régulièrement revus et ouverts à la concurrence par le biais d'un courtier. Suite à l'incendie, les primes pour le bâtiment ont été réduites en conséquence. Pour les autres contrats ils ont été renégociés ; le contrat pour les véhicules a par ailleurs été dénoncé après sinistre pour passer à la Zurich, avec de surcroît, des primes plus avantageuses.

Remplacement du matériel

Une partie a été couverte par les montants reçus des assurances et déposés sur des comptes spécifiques. La différence a été comptabilisée dans les comptes de fonctionnement de la commune.

La commission a été néanmoins surprise d'apprendre qu'il n'y avait pas d'inventaire du parc matériel et machines. Elle a été cependant rassurée, que le gros du sinistre du matériel (véhicules, engins) a pu être réclamé auprès des assurances sans grandes difficultés sur la base des factures. Une liste des véhicules et gros matériel existe toutefois et une copie a été remis à la commission. Elle sera complétée par des photos qui feront office d'inventaire, en plus des factures.

En page 11 du rapport précédent, la précédente commission soulignait que « il était encore trop tôt pour estimer précisément l'incidence financière due à l'incendie ».

Cette année, à la question du coût de l'achat des nouveaux outils et de sa comparaison avec le montant reçu de l'assurance, la Municipalité nous a répondu qu'il est difficile de chiffrer combien notre commune a perdu dans l'histoire.

Dalle

Deux expertises sont parvenues au constat que la dalle de fondation de l'ancienne déchèterie doit être considérée comme partiellement récupérable. Ainsi l'ECA prendra en charge les coûts de remise en état de cette dalle. La valeur de cette prise en charge est évaluée à 20% du prix de la dalle.

Recommandations/constatations :

Les sinistres ont été à ce jour convenablement indemnisés pour un montant total de 1'243'230.70 Fr.. Suite aux quelques difficultés d'indemnisation du parc véhicules la Municipalité a très justement remis la police au concours avec l'aide du courtier.

Bien que cela ne découle pas d'une mauvaise gestion du volet « assurances », la commission déplore que la dalle de la déchèterie doive être récupérée pour être remboursée selon le verdict de deux expertises. Cela conditionne la future infrastructure.

Nous n'avons constaté ni carences, ni potentiels majeurs d'amélioration des aspects d'assurances du site de la déchèterie. Nous trouvons avisé le recours aux conseils et aux prestations d'un intermédiaire professionnel ; courtier en assurances.

La commission encourage la Municipalité à poursuivre le travail de l'optimisation des assurances, comme elle l'a fait dans le passé avec l'aide d'un courtier. La commission remercie la Municipalité pour le bon travail de récupération des indemnités auprès des assurances.

Dans une perspective d'amélioration continue, la commission recommande néanmoins la mise en place d'inventaires du matériel (numéro de référence, date d'achat, valeur, nombre d'heures et éventuellement factures et dates d'entretien liées) dans tous ses services et une mise à jour régulière de ces inventaires et, par la même occasion, une vérification des montants assurés.

1.6 Gestion des risques

Dans le malheur du sinistre, notre commune se trouvait dans l'heureuse situation de disposer de l'ancien bâtiment de l'administration communale, qui était complètement inoccupé, tout en étant encore entièrement équipé (mobilier, vestiaires, cuisine, petite place de lavage, 2 petits garages etc.).

Ce hasard a signifié que l'ensemble du personnel qui avait ses locaux dans la déchèterie a pu être relocalisé, pratiquement sans délais et sans frais « particuliers » dans de très bonnes conditions. Cette situation a été probablement doublement bénéfique :

Premièrement, en ce qui concerne un maintien des services « voirie » et « déchèterie » sans trop grandes interruptions, avec un minimum de perturbations vécues par la population suite à l'incendie.

Deuxièmement, ceci a minimisé aussi un éventuel surcoût suite à la disparition des locaux et évité un éventuel dysfonctionnement.

Les conséquences de l'incendie pour la commune et la population de St-Prex étaient de ce

fait amoindries d'une façon importante.

Bien qu'elle ait été aidée par le hasard, la bonne gestion du dossier, en particulier la partie assurances est à porter au crédit de la Municipalité.

Selon le rapport de la commission de gestion précédente, la commune applique la gestion des risques telle qu'exigée par le canton. Le canton énumère les risques et demande une application de règlements standards afin de diminuer les conséquences d'un éventuel événement.

Dans le cas de notre commune, les risques suivants sont jusqu'ici considérés :

- Eau potable :
 - Sécurisation des lieux sensibles (Réservoir de l'Epine, station de pompage au Vieux-Moulin par exemple)
 - Gestion des zones S (Protection des eaux)
- Eaux usées – sources de pollutions
- Gestion informatique
- Nos données (Services de la population par exemple)
- Santé et sécurité au travail

On note, que la problématique du maintien d'un service public, comme l'évacuation des déchets, n'y figure pas. Selon notre compréhension, la gestion des risques n'a pas évolué suite à l'incendie de la déchèterie.

Dans beaucoup d'entreprises, une gestion des risques a été mise en place. Elle met à jour une fois par an l'identification des risques principaux, évalue leur impact sur le fonctionnement et les finances de l'entreprise et surtout exige ensuite une déclinaison d'un plan d'action par risque majeur identifié. Ces plans d'actions doivent diminuer la probabilité qu'un événement se réalise et diminuer les conséquences opérationnelles et financière d'un tel événement. En d'autres termes, une bonne gestion des risques permet de garantir les objectifs de l'organisation et des systèmes.

La commission s'est demandé, suite à la visite des locaux du SEEP dans l'ancien bâtiment administratif, comment sont conservés les anciens plans papiers, par exemple de nos réseaux d'eaux. Existe-t-il actuellement une copie digitale ou papier, stockée dans un autre bâtiment pour chacun des documents importants ? Avons-nous tiré les enseignements de l'incendie pour la gestion de risques et l'avons-nous appliqué à d'autres infrastructures critiques du service public, par exemple à la STEP ?

Nous avons également souhaité savoir si un plan de mitigation est en place pour gérer ces risques. La Municipalité nous a répondu que les actions directes suivantes étaient en place:

- Tout le personnel communal a suivi un cours obligatoire donné par l'ECA sur les réflexes à avoir en cas d'incendie.
- Les bâtiments sont équipés avec des extincteurs ou des couvertures pour éteindre le feu.
- Des plans d'évacuation sont affichés à des emplacements visibles dans tous les bâtiments.

Recommandations/constatations :

La commune de Saint-Prex est bien gérée. Sa Municipalité travaille pour le bon fonctionnement du quotidien et essaie de préparer l'avenir, de saisir les bonnes opportunités qui s'offrent à la commune.

La gestion de notre commune devrait cependant aussi élaborer une cartographie de

principaux risques (événements) et des conséquences pour le fonctionnement des différents services de notre commune et pour la population et ne pas se baser uniquement sur les exigences minimales cantonales à cet égard. Sur la base de ces risques principaux, il faudrait ensuite élaborer un plan d'action par risque principal, afin de diminuer les conséquences de la survenue d'un tel événement (comme l'incendie de la déchetterie) sur les services de la commune et sur la population.

La commission encourage la Municipalité à se lancer dans une telle démarche systématique et régulière pour les services essentiels/vitaux de la commune.

1.7 Locaux des sociétés

Les sociétés locales qui stockaient du matériel dans des locaux de la déchetterie ont connu des fortunes diverses, Certaines sociétés avaient des assurances propres et ont été indemnisées par ce biais. Par contre, d'autres sociétés ont perdu tout leur matériel, souvent non-inventorié.

Les locaux suivants ont été mis à disposition par la commune afin de répondre au mieux aux demandes des sociétés :

- Pour la société de gymnastique un local dans les sous-sols du collège du Cherrat 1 (PC)
- Pour les samaritains un local dans les sous-sols du collège du Cherrat 1 (PC)
- L'entraide familiale a mis 2 palettes dans le vide sanitaire du Vieux-Moulin
- Le foot a regroupé du matériel à Marcy et dans les sous-sols du collège de Sous-Allens 3
- Le chœur mixte a regroupé dans sa salle du Vieux-Moulin
- La pétanque a rapatrié dans son local situé dans les anciens locaux de l'arsenal de Saint-Prex

2 APPRECIATION GENERALE

Il nous est apparu que la gestion de la déchèterie est globalement sous contrôle malgré les circonstances plus difficiles dans lesquelles elle doit être gérée depuis l'incendie. Il est évident que la reconstruction future sera grandement appréciée principalement pour que les conditions de travail des collaborateurs redeviennent optimales. L'accroissement du tri, soit par une amélioration des infrastructures, soit par l'arrivée de collaborateurs avec une formation en déchèterie spécialisée va encore améliorer son rendement et par là même diminuer les coûts liés à cette dernière.

L'indemnisation du sinistre semble satisfaisante ; la quasi-intégralité des montants réclamés nous a été remboursé par les assurances. La réactivité de l'administration communale a été bonne et la police des véhicules renouvelée par l'intermédiaire d'un courtier à la première occasion en raison de prestations insatisfaisantes. L'absence, au moment de l'incendie, d'inventaires en bonne et due forme a compliqué la gestion des indemnisations, notamment pour certains locataires. La commission propose ainsi la mise en place d'un inventaire centralisé et régulièrement mis à jour pour tous les services.

La disponibilité de l'ancien bâtiment communal a permis d'héberger sans délais et pratiquement sans frais les différents services de la commune ayant perdu leurs infrastructures de travail suite à l'incendie.

Bien que la municipalité aie précisé que la gestion des risques soit faite selon les directives du canton, la commission s'étonne que, par exemple, la problématique du service public en matière de gestion des déchets ne fasse pas partie du catalogue du canton des risques à analyser et minimiser. Aussi la commission encourage la municipalité à mettre en place une gestion des risques qui va au-delà du minimum exigé par le canton afin de diminuer l'éventualité de futurs événements et le cas échéant, leur impact sur le bon fonctionnement du service public et sur les comptes de notre commune.

3 CONCLUSIONS

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2021, accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- - considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2021 et le bilan, tels qu'ils sont présentés ;
2. de prendre acte qu'un bonus global de Fr. 815'216.95 a été réalisé sur quatre comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés
3. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 23'132.47 pour un compte communal d'investissements accusant un dépassement;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021

Rapport établi à Saint-Prex le 10 juin 2022

Au nom de la Commission, Le Président

Yves Chevillat